

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1097/SG/FP constatant la reprise de fonctions par un administrateur civil de 1er classe.

n° 70-1097/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 septembre 1970

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1970

Date du numéro
10 octobre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 7 septembre 1970, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures de Directeur du Port de commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port), par M. Michel Rousseau, administrateur civil de 1er classe, 7e échelon.